



## SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mai deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle polyvalente de Presly sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 27 mai 2024**

**Délibération n°2024-05-054**

### **Acquisition d'une parcelle auprès de la Commune de Nançay en vue de l'extension de la ZA le Champ d'Hyver**

**Conseillers en exercice : 36**

**Conseillers présents : 27**

**Nombre de votants : 31**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,  
Mme Dominique TURPIN a donné pouvoir à M. Gilles FEVRE,  
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

**Absents :** Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, et M. Philippe RAGOBERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine DOGET

La zone d'activités le Champ d'Hyver, située à Nançay, arrive à saturation. Son extension est donc nécessaire afin de conserver des possibilités d'accueil d'entreprises dans cette partie du territoire communautaire.

La Commune de Nançay dispose d'une réserve foncière dans le prolongement de l'actuelle zone d'activités. Cet espace boisé est situé en zone urbanisable du PLU de la Commune. L'allée des Fougères, desservant d'ores et déjà la zone d'activités, permet un accès au terrain identifié et l'ensemble des réseaux y est présent.

La parcelle identifiée représente une surface totale de 20 519 m<sup>2</sup>. Cette acquisition est proposée au prix de 1€/m<sup>2</sup> soit au total 20 519,00€ HT. Par ailleurs, les frais d'actes seront à la charge de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240528-2024\_05\_054-DE

SLO

Vu le courrier de la demande Commune de Nançay en date du 09 avril 2024 proposant un prix de 1€ / m<sup>2</sup> ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique - emploi du 16 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 13 mai 2024 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (M. URBAIN n'ayant pas pris part au vote) :**

**Article 1 :** DÉCIDE l'acquisition auprès de la Commune de Nançay de la parcelle cadastrée E1016, d'une surface totale de 20 519 m<sup>2</sup>, situées allée des Fougères à Nançay, moyennant un prix HT de 1€/m<sup>2</sup> ;

**Article 2 :** AUTORISE Madame la Présidente à mener toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,

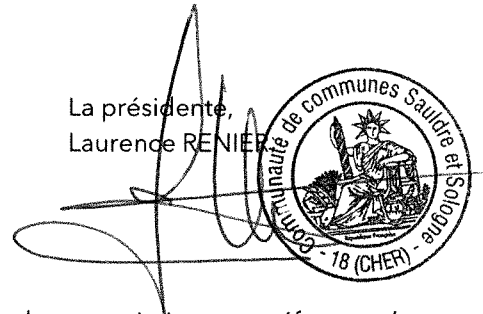
**Article 3 :** PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget afférent

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,  
Catherine DOGET



La présidente,  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/05/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.